

# Le Cheminot de France



Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France et des Colonies

Rédaction et Administration : 5, rue Cadet, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : TAITBOUT 40-91

Chèques Postaux : Paris 26-44

Abonnement : 10 francs



**MILITANTS !**  
Soyez tous présents au Congrès fédéral. Renforcez votre organisation syndicale en venant affirmer votre confiance en votre Fédération.

## COLLABORATION SYNDICALE



Les partisans du monopole de Représentation Syndicale Ouvrière accordé à l'Organisation la plus représentative et à elle seule, mettent souvent en avant l'argument suivant :  
Faire entrer plusieurs Organisations Ouvrières dans une Commission paritaire, c'est introduire la discorde dans la Commission, ce qui ne peut qu'empêcher ou retarder l'aboutissement de ses travaux.

Nous pensons qu'une pareille affirmation ne résiste pas à un examen quelque peu sérieux.

A l'intérieur d'un Organisme paritaire, les Syndicats peuvent très bien collaborer et présenter des propositions communes qui auront le grand avantage d'être admises par un plus grand nombre d'intéressés qu'avec le système pratiqué actuellement. Il suffit pour cela que chacun apporte le maximum de bonne volonté et cherche à s'entendre avec les autres, au lieu d'imposer sa volonté. Nous pouvons citer des Organismes où cette unanimité existe, notamment au Bureau International du Travail, où notre ami TESSIER, Secrétaire Général de la C. F. T. C., a été rapporteur de la Semaine de 7 heures ; au Conseil Supérieur du Travail, il est arrivé aux divers représentants ouvriers de s'entendre. Il y a eu aussi des Comités de grève où la collaboration a existé.

Mais pour que cette Collaboration existe, il faut que les divers Organismes Syndicaux aient le désir sincère de collaborer et cela sans aucune arrière-pensée d'accaparement, de monopole ou de prédominance.

Pareil état d'esprit est, hélas ! bien loin d'être universel, tant s'en faut. S'il se fait de plus en plus rare, la faute ne doit pas nous en être attribuée.

Nous avons toujours agi, en effet, de façon à ménager des possibilités d'entente avec les autres Organismes Syndicaux pour des buts précis et limités. Nous avons toujours pensé qu'ainsi nous travaillions plus et mieux à l'amélioration des conditions de vie de nos camarades qu'en poursuivant une unité que nous estimons utopique dans l'état actuel de division des esprits.

Dès le 6 juin 1924, nous répondions à la Fédération Confédérée qui nous avait fait une proposition d'Unité :

Pour ces raisons nous sommes obligés, à notre grand regret, de renon-

## Une nouvelle étape

Dans la grande famille professionnelle que nous formons, nous avons besoin d'un contact permanent. Nous sentons la nécessité de mettre tout en commun : nos idées, nos désirs, nos espoirs, nos succès, nos déceptions. Ici, nous nous nous le Journal qui nous apporte des nouvelles de nos camarades des autres Réseaux est-il un lien avec patience et respect. Pour donner satisfaction à ce sentiment si naturel, nous avons été amenés, en dépit des lourdes charges que cela imposera au Budget fédéral, à envisager de rendre à nouveau notre organe bi-mensuel.

Le Conseil Fédéral, dans sa séance du 24 Janvier dernier, a décidé que le *Cheminot de France* paraîtrait tous les quinze jours à dater du 15 Mars 1937.

Nous sommes persuadés que cette nouvelle sera bien accueillie de tous nos lecteurs, qu'elle sera considérée comme un grand progrès, et comme le signe matériel du développement de notre Organisation.

Le Journal bi-mensuel doit nous ouvrir des perspectives nouvelles de recrutement et accroître notre influence, ce sera un indice précieux de la puissance acquise dans notre Corporation par les Cheminots de France.

En reliant ainsi nos camarades deux fois par mois, nous pourrions plus facilement que par le passé les renseigner et les documenter sur tout ce qui concerne notre Profession, maintenant surtout que les questions d'ordre général prennent une importance capitale pour l'ensemble des Syndicats.

Il est apparu en effet, à certains, et nos derniers Congrès en ont eu des échos, qu'à côté de l'intérêt incontestable présenté par les articles sociaux et documentaires publiés dans notre Journal, on ne trouvait pas assez d'informations sur la vie même de nos Syndicats ou Groupes locaux.

Comme nous l'avons dit à maintes et maintes reprises, l'abondance de la copie, et surtout les informations

## Notre Congrès de 1937 RASSEMBLEMENT !

Le Congrès de notre Fédération, cette année, n'est pas en retard ! VENDREDI 10, SAMEDI 11, DIMANCHE 12 AVRIL, il vous donne l'occasion d'affirmer, vous aussi, que vous êtes exacts au rendez-vous.

Et vos militants vous attendent. Ils n'ont aucune autre récompense de leur dévouement que ces jours où vous leur donnez le plus beau des témoignages de reconnaissance : votre présence à côté d'eux.

Dans cette intimité profonde qui s'établit tout d'un coup, on sent vibrer tout ce qui fait notre force. Qui donc voudrait manquer à cette affirmation que nous sommes toujours plus forts, malgré les événements ?

Nos syndiqués viennent nombreux à leur Congrès de Réseau. Ils font très bien. Qu'ils n'oublient pas que leur Fédération travaille pour tous les Réseaux et qu'elle a fait tout son possible pour étudier ce qui était l'expression des désirs communs.

Quel plaisir on peut avoir de rencontrer le collègue qui, sur un autre Réseau, a des avantages que l'on désire !

Quelle préparation aussi, quand on reconnaît que bientôt tous les Réseaux seront solidaires, de pouvoir échanger les réflexions nécessaires sur cette solidarité future !

Quelle superbe raison d'espérer pour les jeunes que de venir constater de leurs yeux la présence de jeunes sur tous les Réseaux !

Quelle consolation, pour ceux qui s'es-timent, que de voir leur effort suivi !

Et surtout quelle preuve immense de la force éternelle animant notre Doctrine qu'une assistance en rapport avec son influence !

Alors ! Tous au Congrès Fédéral. Vous

Louis Rustico.

## Pour les auxiliaires

Au mois de Mai 1936, notre Fédération avait transmis aux Pouvoirs Publics et aux dirigeants des Grands Réseaux, l'ordre du jour de notre Congrès Fédéral, réclamant la titularisation dans le cadre permanent des nombreux auxiliaires et journaliers.

Ce court préambule était nécessaire, pour rappeler que nous avons été les premiers à réclamer officiellement l'application des garanties statutaires, en faveur de ceux et de celles qui font figure de parents pauvres dans nos Administrations.

Aussi lorsqu'au mois de Juillet dernier, le Comité de Direction nous a transmis son projet de convention collective, nous étions prêts à lui soumettre nos contre-propositions, basées sur une étude de la question.

Le manque de place nous empêchait de publier comparativement les projets émanant des Réseaux ou de notre Fédération, aussi nous allons succinctement énumérer nos points de vue.

**Intégration des auxiliaires dans le cadre permanent.**  
Lorsque nous avons réclamé cette mesure, ce fut pour faire cesser cet illogisme, on peut même dire cette injustice, qui consistait à soustraire à l'ensemble des garanties de carrière, un nombre toujours plus élevé d'agents.

En effet, les Réseaux avaient adopté une méthode, préjudiciable à l'intérêt de tous les travailleurs des Chemins de fer. Elle consistait à occuper d'une manière permanente une main-d'œuvre qui accomplissait des travaux, souvent semblables à ceux du Personnel commissionné, mais pour une rémunération bien inférieure.

Nos efforts devaient donc porter sur quatre points principaux :

- 1<sup>o</sup> Limiter le nombre des Auxiliaires ;
- 2<sup>o</sup> Préciser leur utilisation ;
- 3<sup>o</sup> Leur assurer un juste salaire ;
- 4<sup>o</sup> Leur accorder des garanties statutaires.

**Limiter le nombre des auxiliaires.**  
Dans notre projet de Convention, nous avons posé comme premier principe, que l'emploi des Auxiliaires ou Journaliers, ne devait répondre qu'à un surcroît temporaire de travail. Et lorsque dans un Service déterminé, l'emploi des Auxiliaires aura été rendu nécessaire pendant un an, il y aura lieu de procéder à l'augmentation de l'effectif du Cadre permanent.

Toutefois, la priorité d'admission sera toujours accordée aux Auxiliaires en service.

Par ailleurs, pour éviter toutes surprises, nous avons chiffré le nombre d'Auxiliaires à employer normalement dans chaque Service.

**Préciser leur utilisation.**  
Les Réseaux avaient émis la prétention d'étendre l'utilisation des Auxiliaires dans des emplois tels que ceux d'aiguilleurs, voire même de Chefs de station !

Nous avons demandé que leurs fonctions ne puissent s'exercer que dans un emploi de début et en tous cas en dehors de postes intéressant la sécurité.

**Leur assurer un juste salaire.**  
Le projet du Comité de Direction indiquait que le Salaire payé aux Auxiliaires, serait celui attribué dans une même Région, pour des emplois correspondants.

Nous avons demandé que leurs fonctions ne puissent s'exercer que dans un emploi de début et en tous cas en dehors de postes intéressant la sécurité.

Le projet du Comité de Direction indiquait que le Salaire payé aux Auxiliaires, serait celui attribué dans une même Région, pour des emplois correspondants. Non seulement cette méthode n'était pas pratique mais elle ne pouvait conduire qu'à soulever des contestations. Nous avons fait remarquer que, pour

## Vers un régime nouveau des chemins de fer

Le *Cheminot de France* de février a publié, sous le titre *Les Chemins de fer seront-ils rénovés ?*, une analyse du projet fédéral de réorganisation des chemins de fer.

Cette publication répondait au vote du Parlement invitant le Gouvernement à déposer, avant le 31 mars 1937, un projet de refonte complète du Régime actuel des Chemins de Fer, prenant sa place dans une *Coordination du Service public des transports*.

Elle précéda de peu l'ouverture, par la Commission des Travaux Publics de la Chambre, d'une enquête sur la situation des Chemins de fer, enquête à laquelle furent appelées à collaborer les Organisations Patronales et Ouvrières des transports sur Rail et sur Route.

Une délégation de notre Fédération fut convoquée par la Commission le 17 février. Au cours d'une audition d'une heure devant de nombreux députés de toutes nuances, nos délégués firent la critique impartiale du Régime actuel des transports. Ils énumèrent les lacunes et les erreurs de la *Convention de 1921* et développèrent notre programme complet de réorganisation dans le cadre d'une régie coopérative. Puis ils firent le procès de la Coordination des transports tentée par les *Décrets-Lois de 1934* et qui a abouti à un échec dû aux fausses conceptions de ses initiateurs.

Les exposés de nos camarades intéressèrent les membres de la Commission, dont plusieurs posèrent des questions précises, notamment sur les droits respectifs du Gouvernement, du Parlement et des Réseaux dans les négociations à ouvrir, ainsi que sur certaines modalités financières de son projet.

Il a été entendu, en fin de séance, que notre Fédération garderait le contact avec la Commission pour la suite de ses travaux.

Pour répondre au désir manifesté de certains côtés, notre Fédération éditera une brochure contenant son programme de réorganisation des Chemins de fer et ses suggestions relatives à la Coordination des Transports.

Cette brochure paraîtra dans les premiers jours de mars. La réclamer aux Unions de Réseau. Prix : 1 fr.

## Un succès pour l'action syndicale

Les soins médicaux à la famille. La Loi des Assurances Sociales a établi pour l'ensemble des travailleurs un régime complet de garanties contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse, le décès, ainsi que des secours de maternité. La famille bénéficie notamment des prestations de maladie, ce qui a eu pour effet de réduire l'insécurité des foyers ouvriers.

Cette réforme, à l'établissement de laquelle les syndicats chrétiens ont pris une large part, a été appliquée grâce à un certain nombre d'accords conclus avec plusieurs catégories de travailleurs, dont les Agents de Chemins de fer. Un décret de coordination du 30 juin 1931 a établi un Régime spécial pour les Cheminots des Grands Réseaux, qui comportait, par rapport au régime général, trois graves lacunes :

- 1<sup>o</sup> Refus du libre choix du médecin ;
- 2<sup>o</sup> Refus des prestations-maladie à la famille ;
- 3<sup>o</sup> Prestations-maternité.

Notre Fédération, BONNE PREMIERE, déposa, le 20 JUILLET 1931, un projet en Conseil d'Etat. L'Assemblée vint seulement de rendre son arrêt, dans sa séance du 19 février.

Déboutés sur la question du libre choix du médecin et des prestations maternité, NOUS OBTENONS SATISFACTION POUR LES SOINS MEDICAUX A LA FAMILLE.

Le décret devra être révisé, ainsi que les règlements des Réseaux, de manière à faire bénéficier désormais la famille du Cheminot (femme et enfants) d'avantages au point de vue maladie-hospitalisation, comparables à ceux qui sont accordés au travailleur de l'industrie privée.

C'EST UN BEAU SUCCES A L'ACTIF DE NOTRE FEDERATION. Grâce à nos efforts, une des plus graves lacunes de notre Régime maladie va être comblée.

Il nous reste, pour avoir satisfaction complète, à OBTENIR LE LIBRE CHOIX DU MEDECIN et une amélioration des prestations maternité. C'est affaire de la Convention collective, actuellement en cours de discussion.

*L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro le texte de l'arrêt du Conseil d'Etat.*

**CALENDRIER SYNDICAL**  
6-7 mars : Congrès de l'Union P.-L.-M., à Paris.  
6-7 mars : Congrès de l'Union P.-O., à Paris.  
13-14 mars : Congrès du Syndicat A.-L., à Strasbourg.  
13-14 mars : Congrès de l'Union Etat, à Rouen.  
14 mars : Congrès du Syndicat du Réseau Est, à Paris.  
17 mars : Congrès du Syndicat du Contrôle Commun, à Paris.  
9-10-11 avril : XVII<sup>e</sup> Congrès fédéral annuel, à Paris.  
26-27 juin : XVIII<sup>e</sup> Congrès Confédéral, à Paris.

## NOS SALAIRES ! NOS SALAIRES !

Voilà des mois que nous posons la question : *Quand se décidera-t-on à remettre nos salaires en concordance avec le coût de la vie ?* Et le point d'interrogation demeure, hélas ! anxieusement posé dans tous les cerveaux de nos camarades Cheminots.

Chaque jour qui vient augmente encore les difficultés insurmontables que nous connaissons. A h. 1<sup>er</sup> certes, nous avons tous été contents quand on nous rendit, enfin, la partie la plus importante du prélèvement opéré sur nos Salaires en vertu de *Décrets-Lois* qui n'avaient point amené la baisse promise du coût de la vie.

Mais, quand quelques semaines plus tard, on diminuait d'un tiers la valeur du franc, il fallut bien se rendre à l'évidence, nous avions hélas ! et bien subi, en fin de compte, une diminution de Salaires.

Bien sûr, la dévaluation fut accompagnée d'une promesse et nous fûmes assurés que le coût de la vie n'augmenterait pas, ou, si peu.

Nous savons maintenant à quel point nous sommes tenus en haleine par ces constatations qui s'imposent. C'est ainsi que le 28 janvier, lors de l'Assemblée générale des Actionnaires de la Banque de France, le Gouverneur, M. Labeyrie, constatait à ce sujet, dans son rapport, que l'indice des prix de gros, établi par la Statistique Générale de la France, s'est élevé, au cours de l'année 1936, de 39,8 %, tandis que l'indice des prix de détail a évolué dans le même sens, mais avec un certain retard, la hausse étant de l'ordre de 22,5 %.

C'est donc incontestablement une hausse de 22,5 % du coût de la vie pour la seule année 1936 et un rajustement des Salaires s'impose absolument depuis plusieurs mois déjà.

Ce rajustement, on l'a consenti dans l'industrie privée et nous, les Cheminots, qu'on a tant de fois posés en favorisés devant l'opinion publique, nous sommes maintenant sérieusement défavorisés par rapport aux travailleurs de l'industrie et du Commerce.

Les métallurgistes réclament leur seconde augmentation de 15 %, alors que nous en sommes encore à attendre le recouvrement intégral de nos Salaires d'avant M. DOUMERGUE.

Je connais un jeune célibataire de 19 ans, astuteur dans un magasin de meubles de Paris, qui se fait ses treize cents francs par mois, et je songe que ce salaire serait enviable par beaucoup de Cheminots pères de famille. Je ne pense pas le moins du monde que ce jeune homme gagne trop, mais comment ne pas faire le parallèle qui s'impose avec les *favorisés* de notre espèce ?

La nécessité de l'augmentation des Salaires des cheminots est toujours officiellement reconnue. Lors de l'exposé de M. BÉDOUË, Ministre des T. P., à la Commission Sénatoriale des Travaux Publics, le 22 janvier, et relatif à l'application des 40 heures dans les Chemins de fer, le Ministre n'a-t-il pas lui-même parlé d'une augmentation éventuelle de nos salaires, de l'ordre de 15 % ?

Il ne s'agit pas de nous raconter maintenant que nous ne devons pas mettre le coucou sous la gorge au Gouvernement. Depuis que nous existons, quel que soit le Gouvernement à la majorité au pouvoir, nous avons toujours protesté contre les atteintes apportées au pouvoir d'achat de nos Salaires, soit par les *Décrets-Lois*, soit par le refus de nous accorder les augmentations de Salaires correspondant aux augmentations du coût de la vie. Nous ne nous sommes jamais préoccupés de la couleur politique de ceux qui détenaient le pouvoir ; nous n'avons demandé que la Justice. Nous continuerons. Agréons que ce serait faire de la politique de bas étage. Nous avons toujours eu scrupule de ne pas mériter ce reproche, ce sera dans l'avenir le plus grand de nos soucis de continuer à l'éviter.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Pendant combien de temps va-t-on encore attendre ? Déjà ce pourcentage annoncé par le Ministre est largement dépassé par celui de la hausse des prix et le mouvement de hausse ne se ralentit pas du tout. Tout récemment encore les Economistes ont majoré une grande partie de leurs prix.

Dans cette histoire, nous allons continuer, comme dans le passé, à être les éternels dindons de la farce. Nos Salaires, qu'on accuse d'être à l'origine de la vie chère, suivront péniblement la hausse des prix.

Où ou non, Messieurs du Gouvernement, avec la *Pain* et la *Liberté*, nous avez-vous promis le *Pain* ? Vous ne nous aviez pas dit qu'il s'agissait du *Pain Chéri* !

Où ou non, avez-vous promis d'augmenter la capacité d'achat des masses travailleuses ? Notre capacité d'achat, à nous les Cheminots, a baissé d'un tiers par rapport à 1930, voilà jusqu'à présent le résultat brutal.

Bien sûr, vous nous avez donné des Congrès supplémentaires, c'était là une de nos vieilles revendications qui n'avait rien d'excessif ; et nos vingt et un jours ne nous posent pas en privilégiés par rapport aux Cheminots des pays voisins.

Bien sûr, nous avons des facilités de circulation automobiles, encore qu'on nous les ait monnayées contre pas mal de sacrifices.

Bien sûr, nous avons les quarante heures et nous savons parfaitement que tous les Cheminots ne sont point également satisfaits de la façon avec laquelle on va leur appliquer la Loi.

Mais il ne faudrait pas, pour autant, oublier que c'est d'abord pour gagner notre vie et celle de nos familles que nous allons chaque jour au travail.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

Le Salaire est ce qui compte avant tout pour le travailleur. Le Salaire c'est le pain quotidien, c'est le droit à la vie.

lité de demander à nouveau à faire ces versements. JE NE SAURAI TROP DIRE ET REPETER A TOUS LES INTERESSES DE DEMANDER A PROFITER DE LA MESURE. ON Y A UN INTERET CAPITAL. JY REVIENDRAI.

COLLABORATION SYNDICALE

(Suite de la première page) On peut donc constater la rectitude de notre conduite et notre fidélité à notre doctrine de Collaboration.

Avons-nous toujours rencontré chez les autres Organisations une bonne volonté égale permettant de réaliser, à défaut d'Unité, un minimum d'entente ? Nous pouvons dire franchement non. Aucune entente n'a réussi à grouper la totalité des Organisations syndicales ouvrières.

Enfin, ceux qui ont postulé pour un autre Réseau que celui où ils sont actuellement, dans les six mois après leur démobilisation, ou ceux qui, des Classes antérieures à 1911, avaient fait, avant la guerre, une demande d'emploi restée sans suite, à un Réseau, pourront bénéficier de cette facilité.

UN MOT DU TRÉSORIER

Tout augmente ! Et nos Cotisations ? Vous me rendez mes amis, cet hommage que je vous parle peu souvent de questions de gros sous.

LE BUREAU FEDERAL.

P.S. — Ces lignes étaient écrites quand nous avons lu dans le Tribune des Cheminots du 15 février, un article intitulé : Quand les tartufes plaignent. Amas de contre-vérités et de calomnies qui ne valent même pas la peine d'être relevées.

LE COIN DES CADRES

Doctrines. On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

On se préoccupe beaucoup en France — et le Gouvernement tout le premier — du sort des Classes Moyennes.

La Classe Moyenne joue un rôle incomparable de trait d'union, mais, pour le plus grand malheur de notre Doctrine de Collaboration, la Classe Moyenne a deux grands ennemis : la Doctrine Marxiste et la Classe Dirigeante.

montrent que leur dessein n'est pas d'isoler la Classe Moyenne Cheminote et en méprisant ses meilleurs éléments de la discréditer aux yeux des autres Agents.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

Le S. I. S. Chargé de la liaison entre notre Commission Fédérale et le Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.) — Section Cheminots — qui s'appuie sur une Doctrine de Collaboration et groupe notamment les Agents des Echelles Quinze à Dix-Huit ayant le diplôme d'ingénieur, j'ai constaté avec satisfaction la vitalité de ce Groupement nouveau assuré d'un bel avenir.

La Vie Syndicale Réseau Est

Avis très important L'Assemblée générale du 14 mars se tiendra au RESTAURANT OUDERCO, 48, rue du Faubourg-Montmartre, et non pas 5, rue Cadet, comme d'habitude.

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

Assurance complémentaire En vue du renouvellement de l'assurance complémentaire qui arrivera à expiration le 31 mars prochain, les adhérents sont priés de verser dès maintenant, et au plus tard le 10 mars, le montant de leur cotisation au compte Chèque Postal 138487 Paris, de M. Dordain, 35, rue d'Alsace, à Paris (10<sup>e</sup>).

tous les travaux de la séance : discussion sur la Semaine de 40 heures, approbation de certaines mesures intéressant la question financière du Groupe.

Assemblée générale du 28 janvier. Séance ouverte sous la présidence de KEMPENEN.

Assemblée générale du 11 février. La réunion a lieu à la Mairie. Le Rapport Moral du Secrétaire a fait ressortir la progression constante des effectifs, l'état d'esprit plein de confiance en l'avenir du Groupe et son attachement inébranlable à la C.F.T.C.

Assemblée générale du 14 février. Elle a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marcel DARDENNE, Vice-Président Régional, assisté de notre ami MANGIN, Président du Groupe Charleville-Mohonn-Lames.

Assemblée générale du 17 février. Elle a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marcel DARDENNE, Vice-Président Régional, assisté de notre ami MANGIN, Président du Groupe Charleville-Mohonn-Lames.

Assemblée générale du 20 février. Séance ouverte à 18 h. 30, sous la présidence de BENEZE. Après avoir approuvé le Rapport moral et la situation financière du Groupe, qui sont très satisfaisants, les membres présents acceptent à l'unanimité le relèvement indispensable de la cotisation.

Assemblée générale du 29 janvier. Mlle BERDIN ouvre la séance et donne la parole à Mlle BOUREL pour la lecture du Rapport moral qui retrace les grandes lignes des travaux accomplis depuis notre dernière Assemblée Générale.

Assemblée générale du 14 février. Elle a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marcel DARDENNE, Vice-Président Régional, assisté de notre ami MANGIN, Président du Groupe Charleville-Mohonn-Lames.

Assemblée générale du 17 février. Elle a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marcel DARDENNE, Vice-Président Régional, assisté de notre ami MANGIN, Président du Groupe Charleville-Mohonn-Lames.

Assemblée générale du 20 février. Séance ouverte à 18 h. 30, sous la présidence de BENEZE. Après avoir approuvé le Rapport moral et la situation financière du Groupe, qui sont très satisfaisants, les membres présents acceptent à l'unanimité le relèvement indispensable de la cotisation.

Assemblée générale du 29 janvier. Mlle BERDIN ouvre la séance et donne la parole à Mlle BOUREL pour la lecture du Rapport moral qui retrace les grandes lignes des travaux accomplis depuis notre dernière Assemblée Générale.

Revue de la Presse

Une déclaration loyale

De l'Interdérail (Janvier 1937). Vous êtes des chrétiens... J'ai une autre formule... Naturellement, nous ne pouvons laisser passer sans réponse les attaques trop violentes, malhonnêtes, déloyales, mettant en cause la droiture de notre Organisation et de nos militants.

Leur liberté !

Du Cheminot du Nord (15-1-37) : Dans notre précédent numéro, nous avons reproduit presque en entier l'article de Elzéar Legay, Secrétaire Général du Syndicat des Mineurs du Nord (C.G.T.), article paru dans Le Populaire du 5 Décembre et relatant les impressions de K. Legay, à son retour de Russie.

DES OCCASIONS POUR NOS LECTEURS

Certains journaux offrent à leurs lecteurs et abonnés des primes ou des cadeaux sans grande valeur. Ce sont généralement des calendriers, des portables, des stylos valant parfois quelques francs, mais le plus souvent quelque chose de médiocre.

Facilités de circulation

Pour répondre à de nombreuses demandes, la FEDERATION a édité une brochure publiant le nouveau règlement des facilités de circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1937.

LES STATUTS, C'EST LA SUPPRESSION DU PATRONAT ET DU SALARIAT.

les statuts, c'est la suppression du Patronat et du Salarial. Combien sont-ils parmi cinq millions de travailleurs ceux qui ont réalisé la gravité de leur adhésion à ce programme destructif ? Eh ! oui, beaucoup s'en tiennent à la magie de l'apparence, si je puis dire, et des premiers résultats obtenus sous un gouvernement de Front Populaire, ils se laissent aller à des jugements de ce genre : Front vaniteux à disparaître, ce dernier ne serait plus qu'un Front Social-Communiste, alors seulement les malheureux embrigadés, aveuglés et bernés, seraient à deux doigts de connaître et d'apprécier les avantages du paradis russe. Nous n'en sommes, heureusement, pas encore là !

Propagande

De L'Afrique du Nord Syndicale (Janv. 37) : Un de nos adhérents, indigné mais malade, entre à la Bourse Chrétienne du Travail d'Alger, suivi d'un camarade. — Tu vois, lui dit-il, toi à la C.F.T.C., c'est tous ceux qui croient en Dieu ; à la B.C., c'est tous ceux qui n'y croient pas !

LES STATUTS, C'EST LA SUPPRESSION DU PATRONAT ET DU SALARIAT.

les statuts, c'est la suppression du Patronat et du Salarial. Combien sont-ils parmi cinq millions de travailleurs ceux qui ont réalisé la gravité de leur adhésion à ce programme destructif ? Eh ! oui, beaucoup s'en tiennent à la magie de l'apparence, si je puis dire, et des premiers résultats obtenus sous un gouvernement de Front Populaire, ils se laissent aller à des jugements de ce genre : Front vaniteux à disparaître, ce dernier ne serait plus qu'un Front Social-Communiste, alors seulement les malheureux embrigadés, aveuglés et bernés, seraient à deux doigts de connaître et d'apprécier les avantages du paradis russe. Nous n'en sommes, heureusement, pas encore là !

Propagande

De L'Afrique du Nord Syndicale (Janv. 37) : Un de nos adhérents, indigné mais malade, entre à la Bourse Chrétienne du Travail d'Alger, suivi d'un camarade. — Tu vois, lui dit-il, toi à la C.F.T.C., c'est tous ceux qui croient en Dieu ; à la B.C., c'est tous ceux qui n'y croient pas !

LES STATUTS, C'EST LA SUPPRESSION DU PATRONAT ET DU SALARIAT.

les statuts, c'est la suppression du Patronat et du Salarial. Combien sont-ils parmi cinq millions de travailleurs ceux qui ont réalisé la gravité de leur adhésion à ce programme destructif ? Eh ! oui, beaucoup s'en tiennent à la magie de l'apparence, si je puis dire, et des premiers résultats obtenus sous un gouvernement de Front Populaire, ils se laissent aller à des jugements de ce genre : Front vaniteux à disparaître, ce dernier ne serait plus qu'un Front Social-Communiste, alors seulement les malheureux embrigadés, aveuglés et bernés, seraient à deux doigts de connaître et d'apprécier les avantages du paradis russe. Nous n'en sommes, heureusement, pas encore là !

Propagande

De L'Afrique du Nord Syndicale (Janv. 37) : Un de nos adhérents, indigné mais malade, entre à la Bourse Chrétienne du Travail d'Alger, suivi d'un camarade. — Tu vois, lui dit-il, toi à la C.F.T.C., c'est tous ceux qui croient en Dieu ; à la B.C., c'est tous ceux qui n'y croient pas !

LES STATUTS, C'EST LA SUPPRESSION DU PATRONAT ET DU SALARIAT.

les statuts, c'est la suppression du Patronat et du Salarial. Combien sont-ils parmi cinq millions de travailleurs ceux qui ont réalisé la gravité de leur adhésion à ce programme destructif ? Eh ! oui, beaucoup s'en tiennent à la magie de l'apparence, si je puis dire, et des premiers résultats obtenus sous un gouvernement de Front Populaire, ils se laissent aller à des jugements de ce genre : Front vaniteux à disparaître, ce dernier ne serait plus qu'un Front Social-Communiste, alors seulement les malheureux embrigadés, aveuglés et bernés, seraient à deux doigts de connaître et d'apprécier les avantages du paradis russe. Nous n'en sommes, heureusement, pas encore là !

Propagande

De L'Afrique du Nord Syndicale (Janv. 37) : Un de nos adhérents, indigné mais malade, entre à la Bourse Chrétienne du Travail d'Alger, suivi d'un camarade. — Tu vois, lui dit-il, toi à la C.F.T.C., c'est tous ceux qui croient en Dieu ; à la B.C., c'est tous ceux qui n'y croient pas !

LES STATUTS, C'EST LA SUPPRESSION DU PATRONAT ET DU SALARIAT.

les statuts, c'est la suppression du Patronat et du Salarial. Combien sont-ils parmi cinq millions de travailleurs ceux qui ont réalisé la gravité de leur adhésion à ce programme destructif ? Eh ! oui, beaucoup s'en tiennent à la magie de l'apparence, si je puis dire, et des premiers résultats obtenus sous un gouvernement de Front Populaire, ils se laissent aller à des jugements de ce genre : Front vaniteux à disparaître, ce dernier ne serait plus qu'un Front Social-Communiste, alors seulement les malheureux embrigadés, aveuglés et bernés, seraient à deux doigts de connaître et d'apprécier les avantages du paradis russe. Nous n'en sommes, heureusement, pas encore là !

Propagande

De L'Afrique du Nord Syndicale (Janv. 37) : Un de nos adhérents, indigné mais malade, entre à la Bourse Chrétienne du Travail d'Alger, suivi d'un camarade. — Tu vois, lui dit-il, toi à la C.F.T.C., c'est tous ceux qui croient en Dieu ; à la B.C., c'est tous ceux qui n'y croient pas !



E. MUGLER fils à VALENCE FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES

le camarade CHAUDET, Trésorier, nous fait un compte rendu de sa trésorerie, et nous expose les bienfaits de sa propagande.

Permanence TOUS LES MARDIS, de 18 h. à 19 h. 30, siège social : 12, rue des Teinturiers.

VIII<sup>e</sup> SECTEUR MIRAMAS Assemblée générale. Après lecture d'une circulaire de la Fédération relative à l'application de la Semaine de quarante heures, le Secrétaire GAUTHIER présente le Rapport moral, historique très complet de l'action de no-

tre Syndicat, de sa vie au cours de l'année écoulée. Il marque aussi sa progression constante. Le Rapport financier se traduit par un reliquat important au profit de notre caisse.

Voici la composition du Bureau pour l'année 1937 : Président : LEVRINOT (Voie); Vice-Présidents : JEROLO père (Exploitation); MARTIN (Traction); Secrétaire : GAUTHIER; Secrétaire adjoint : CHARLANNE; Trésorier : BAZICALUPO; Trésorier adjoint : MATILLON.

Cinq Conseillers et six Receveurs complètent le Bureau. Des timbres seront mis en dépôt au café coopératif et à la disposition des syndiqués qui auront quelque difficulté à rencontrer leur receveur de service.

étudiera sa réorganisation dans sa plus prochaine réunion. Les affaires ci-après sont ensuite examinées :

Audience à la direction; Nomination factrices écritures; Mutation de Confolens à Tours; Statuts du Syndicat de Tours soumis à l'Union de Réseau;

Renseignements demandés par le Syndicat de Toulouse; Visite médicale d'un homme d'équipe, classé en deuxième catégorie;

Mutation d'un syndiqué aux Employés de notre Union de Réseau; Renseignements demandés par CORNUT au sujet des Cadres;

Cas des chefs de station qui doivent faire assurer leurs coupures par leurs femmes; Licenciement des auxiliaires après dix et onze mois de service; soumis à la Direction;

Classe de voitures de divers Agents; Referendum des ateliers de Tours sur la fermeture annuelle des ateliers pendant quinze jours par an;

Changement de résidence de Paris pour Limoges; Cas des aides-receveuses : à l'étude;

Nomination d'un expéditionnaire comme employé; Notation de divers Agents;

Mutations diverses sur le réseau dans divers syndicats locaux; Admission à la Compagnie de divers Agents; cas des exemplés du Service militaire;

Agents reçus expéditionnaires et ne pouvant être nommés dans un nouveau poste du fait qu'ils ne sont pas encore remplacés dans leur ancien emploi.

C'est pourquoi, en dehors des Cellules et des Amicales, nous voulons rester nous-mêmes, mais prêts à collaborer lorsque cela est nécessaire dans l'intérêt de tous.

Dans le prochain numéro du Cheminot de France, qui paraîtra le 15 mars, nous publierons le compte rendu de notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 20 février.

LE BUREAU. NAISSANCES Nous apprenons la naissance :

de Jean BOUCHE, troisième enfant de notre dévoué camarade du Groupe de Chaligny;

de Claude WITTERKERTH, fils de notre camarade du Groupe de Romilly;

de Jean BERNET, fils de notre camarade du Groupe d'Arle-Romilly;

de Marie GERODELLE, fille de notre camarade du Groupe de Vaires;

de Marie HILLION, fille de notre camarade du même Groupe;

de Claude AGRENIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Valence;

de Jean TEPPE, fils de notre camarade du Syndicat d'Ambérieu et petit-fils du camarade ROCHER, du même Syndicat;

D'Albert MANIGUER, fils de notre camarade du Syndicat de Paris-Banlieue P.-L.-M.

de Joanny HAIMIN, cinquième enfant de notre camarade du Syndicat de Givors;

d'André MOTRET, fils de notre camarade du Syndicat de Nevers;

de Gabriel ROGUET, quatrième enfant de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Lucette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;

de Bernadette LAFORET, fille de notre camarade du Syndicat d'Oullins;

de Luette CHEVALLIER, troisième enfant de notre camarade du Syndicat de Sainte-Gauburge;